

Défense du Mariage

mai 27, 2017

Sans doute beaucoup d'entre vous connaissent-ils déjà la Lettre Ouverte des sept prêtres doyens de la Fraternité saint Pie X, lettre co-signée par les Supérieurs de trois autres congrégations de la Tradition. Tous les dix ont protesté il y a trois semaines contre une tentative des autorités romaines d'interférer dans les mariages célébrés dans la Tradition par les prêtres de la Fraternité. De manière symptomatique, les autorités de la Fraternité ont pris fait et cause pour la Rome conciliaire et punissent maintenant leurs sept prêtres pour "subversion", alors que la vraie subversion vient de la Rome actuelle qui corrompt la doctrine de l'Eglise sur la famille et le mariage chrétiens : à preuve, l'Exhortation Apostolique *Amoris Laetitia*. Les dirigeants de la Fraternité donnent ainsi une preuve supplémentaire de leur aveuglement suicidaire. Voici l'essentiel de la Lettre, qui est bien rédigée.

Cette Lettre Ouverte s'adresse aux laïcs de la Fraternité afin que ceux-ci ne se troublent pas devant l'ingérence de Rome ; elle commence par établir que les mariages célébrés depuis 40 ans au sein de la FSSPX l'ont été et le sont encore tout à fait validement. En effet, le Concile de Trente, afin de fortifier le lien du mariage, a décrété que, pour être valide, la célébration catholique devait être effectuée devant un curé ou un délégué de l'Évêque du lieu. Cependant, dit l'ancien Code (Canon 1098), si pendant 30 jours on ne peut trouver sans « inconvénient grave » un tel prêtre, alors le couple peut se marier validement devant des témoins laïcs. C'est ce qu'on appelle la forme extraordinaire du mariage.

Or, voilà maintenant 40 ans que la Fraternité lutte contre le néo-modernisme de Vatican II, hautement contagieux et toxique pour la Foi : le mal, en se propageant depuis les années 1960, a maintenant infecté presque toute l'Église. C'est pourquoi la Fraternité a demandé aux âmes de rester à distance de l'église

Novus Ordo comme de l'ensemble de son clergé. Dans l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, le Pape lui-même ne fait-il pas des déclarations et des propositions portant directement atteinte à la famille et au mariage catholique ? Voilà « l'inconvénient grave » pour la Foi évoqué plus haut. Pour cette raison, depuis 40 ans, lorsque des couples ont voulu se marier, la Fraternité, voyant le danger pour la Foi, les a tenus à l'écart des prêtres Novus Ordo et les a orientés vers la forme extraordinaire du mariage, habituellement pratiquée au sein de la Fraternité, et certainement valide.

Cependant, comment la Rome néo-moderniste pourrait-elle voir un « grave inconvénient » dans le fait de s'exposer à ses prêtres néo-modernisants ? C'est pourquoi, dit la Commission *Ecclesia Dei*, la forme extraordinaire du mariage ne devra plus être utilisée par les prêtres de la Fraternité, marquant ainsi une étape supplémentaire de l'absorption de la Fraternité dans la Néo-église. Désormais, les mariages de la Fraternité devront être célébrés devant un prêtre Novus-Ordo, nommé ou délégué à cet effet par l'ordinaire du lieu, lui-même Novus Ordo ; faute de quoi les mariages de la Fraternité continueront à être jugés invalides par les autorités de la Néo-église.

Cela signifie que la forme extraordinaire du mariage sera soumise au contrôle de l'Évêque local. Mais, on sait que les rédacteurs du nouveau Code de droit canon (1983) ont dû admettre, après en avoir âprement discuté, qu'une telle mesure heurtait vraiment trop le droit naturel des couples, si bien que ce nouveau Code, dans Canon 1116, maintient la forme extraordinaire. C'est pourquoi les dix prêtres signataires de la Lettre Ouverte concluent qu'ils continueront à utiliser la forme extraordinaire, sans recourir à un évêque de la Néo-église. Ils ajoutent qu'ils ne comptent pas non plus recourir aux tribunaux de la Néo-église pour juger des affaires de mariage, ces tribunaux accordant trop facilement des annulations pour des raisons contestables. Les dix prêtres

signataires de la Lettre Ouverte doivent donc être félicités !

Mais comment la Fraternité a-t-elle réagi ? Le document de la Commission *Ecclesia Dei* traitant des mariages de la FSSPX, publié le 4 avril, crachait virtuellement sur la Fraternité. Mais le siège de la Fraternité à Menzingen accueillit immédiatement le texte comme un cadeau du ciel. Le 7 mai, les dix prêtres rendaient publique leur protestation contre l'ingérence de la Commission *Ecclesia Dei*. Le même jour, le Supérieur du District de France de la Fraternité qualifiait leur protestation d'acte « subversif » et, le 10 mai, il signifiait aux sept prêtres de la Fraternité signataires de la Lettre Ouverte, qu'ils étaient relevés de leur fonction de Doyen ; il donnait par ailleurs trois jours pour déguerpir à l'abbé de la Rocque, curé de saint Nicolas du Chardonnet, paroisse phare de la Fraternité à Paris.

Cette méthode de management montre bien que la Fraternité est en train de couler. Mais, par ailleurs, la Lettre Ouverte prouve qu'elle n'est pas encore complètement coulée.

Kyrie eleison.